



**HAL**  
open science

# QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RECHERCHE EN COMPTABILITE ET EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES EVOLUANT DANS LE SECTEUR VITIVINICOLE EN FRANCE ?

Henri Koulayom, Borislav Chopov

► **To cite this version:**

Henri Koulayom, Borislav Chopov. QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RECHERCHE EN COMPTABILITE ET EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES EVOLUANT DANS LE SECTEUR VITIVINICOLE EN FRANCE?. 2007. hal-01147878

**HAL Id: hal-01147878**

**<https://auf.hal.science/hal-01147878v1>**

Preprint submitted on 6 May 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RECHERCHE EN COMPTABILITE ET  
EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES EVOLUANT DANS LE SECTEUR  
VITIVINICOLE EN FRANCE ?**

Henri KOULAYOM

Professeur de Finance à Bordeaux Ecole de Management

680, cours de la Libération

33405 TALENCE cedex

Tél : 00 33 5 56 84 63 26 -Port: 00 33 6 88 87 92 20

@ : [henri.koulayom@bem.edu](mailto:henri.koulayom@bem.edu)

Borislav CHOPOV

Assistant de Recherche à Bordeaux Ecole de Management

680, cours de la Libération

33405 TALENCE cedex

Tél : 00 33 5 56 84 42 19 -Port: 00 33 6 09 08 32 64

@ : [borislav.chopov@bem.edu](mailto:borislav.chopov@bem.edu)

**Résumé** : Considérant les secteurs économiques couvrant la filière du vin, ce papier cherche à mettre en évidence la logique des travaux de recherche ayant pour but de développer des connaissances théoriques et pratiques des producteurs et des négociants en vins dans les domaines de la comptabilité et de la finance. Pour ce faire, un recensement des grandes problématiques et un bilan des principales publications est fait au travers de différentes sources bibliographiques en les décomposant suivant les grands paradigmes de recherche en comptabilité et en finance. En tout état de cause, les trouvailles impliquent d'appliquer aux entreprises de cette filière des outils et méthodes comptables et financières renouvelés et d'envisager un programme de recherche cohérent et spécifique.

**Mots clés** : Secteur vitivinicole, comptabilité, finance,

## **Introduction**

L'objectif de ce papier est d'évaluer les grands questionnements de la recherche en finance et en comptabilité relatives au secteur vitivinicole, de présenter une revue de la littérature qui reprend les principales références des acteurs de ce domaine mais aussi d'identifier et de proposer de nouvelles pistes de recherche qui seraient utiles aux praticiens et qui permettraient d'améliorer les connaissances dans un domaine d'activité qui connaît actuellement de profondes mutations. Toutes choses étant égales par ailleurs, la production mondiale de vin en 2005 est de 248 millions d'hectolitres avec 48,1 millions d'hectolitres pour la France qui arrive en deuxième position après l'Italie et devant l'Espagne qui sont les leaders du marché (voir tableau 1 en annexe). En termes de chiffres d'affaires, le secteur réalise 300 milliards d'Euros ; cette filière a un poids économique important au sein de l'ensemble des produits agroalimentaires. Selon l'Office Viniflor, avec environ 6,72 milliards d'euros pour le secteur vins et spiritueux (dont près de 5,17 milliards d'euros pour les seuls vins), le secteur du vin est le premier solde positif du commerce extérieur agroalimentaire français devant les céréales et oléo protéagineux (3,9 milliards d'euros) en 2006.

Les enjeux économiques dans cette filière sur fond de crise économique, ça et là, justifient aujourd'hui un besoin de plus en plus grand des chefs d'entreprise de disposer d'outils comptables et financiers susceptibles d'accroître leur capacité de compétitivité mais aussi de survie. Force est de constater pourtant que les travaux de chercheurs ne sont pas légions d'autant plus que sa spécificité ne permet pas toujours de généraliser les conclusions de travaux généraux portant sur les entreprises de manière générale. Plus généralement, cette spécificité du secteur vitivinicole s'exprime de manière interne par la complexité introduite par la diversité des statuts des différentes structures organisationnelles en présence, qu'il s'agisse de domaines propriétaires ou de négociants en vin. Suivant la nomenclature NAF de l'INSEE, chaque type d'organisation correspond à un code :

- code 52.2J pour le commerce de détail de boissons ;
- code 52.3J pour le commerce de gros de boissons ;
- code 01.1G pour la viticulture ;
- code 15.9G pour la vinification ;
- code J pour les activités financières

Dans tous les cas, qu'ils soient managers, actionnaires, investisseurs boursiers, salariés, institutions financières, associations professionnelles ou collectivités locales, tous les acteurs de la filière se posent de nombreuses questions aussi bien comptables que financières. A la base de ces questionnements se trouvent les impacts de la mondialisation, des marchés financiers, des réglementations financières, des pratiques de la gouvernance des structures de type familiale, etc. La première partie de ce travail permet d'identifier les enjeux et les interrogations à caractère financier et comptable des producteurs et des négociants en vins en particulier tout en ouvrant des pistes de recherche susceptibles d'améliorer les pratiques du terrain. Dans la deuxième partie, une revue de la littérature précise la manière dont les principaux paradigmes des deux disciplines comptables et financières ont été adoptés et adaptés à ce secteur.

## **1. Les principaux axes de recherche et les questionnements théoriques**

La prise en compte des profondes mutations aux niveaux comptable et financier justifie donc un peu plus le fait que des chercheurs se proposent d'identifier des axes de recherche dans le but d'améliorer les pratiques dans le secteur du vin qu'il s'agisse d'activités agricoles stricto sensu que d'industries agroalimentaires. Le schéma 1 met en évidence les grands thèmes de la comptabilité et de la finance liés à cette donne. La comptabilité se distingue en deux blocs : comptabilité financière et comptabilité de gestion. La comptabilité de gestion ambitionne la mise en œuvre d'outils de pilotage et d'analyse des coûts pour améliorer les performances de l'entreprise vitivinicole. Par des approches à la fois positives et inductives d'une part, et d'autre part normatives et déductives, les travaux en comptabilité financière conduisent à élaborer et à adapter des normes susceptibles d'éclairer l'entreprise vitivinicole, notamment par rapport aux parties prenantes de l'entreprise. Les travaux en finance rentrent quant à eux dans des corpus élaborés qui sont liés aux marchés financiers et la question des performances financières ; l'analyse et les méthodologies de diagnostics financiers se plaçant entre les problématiques en comptabilité financière et en finance d'entreprise.

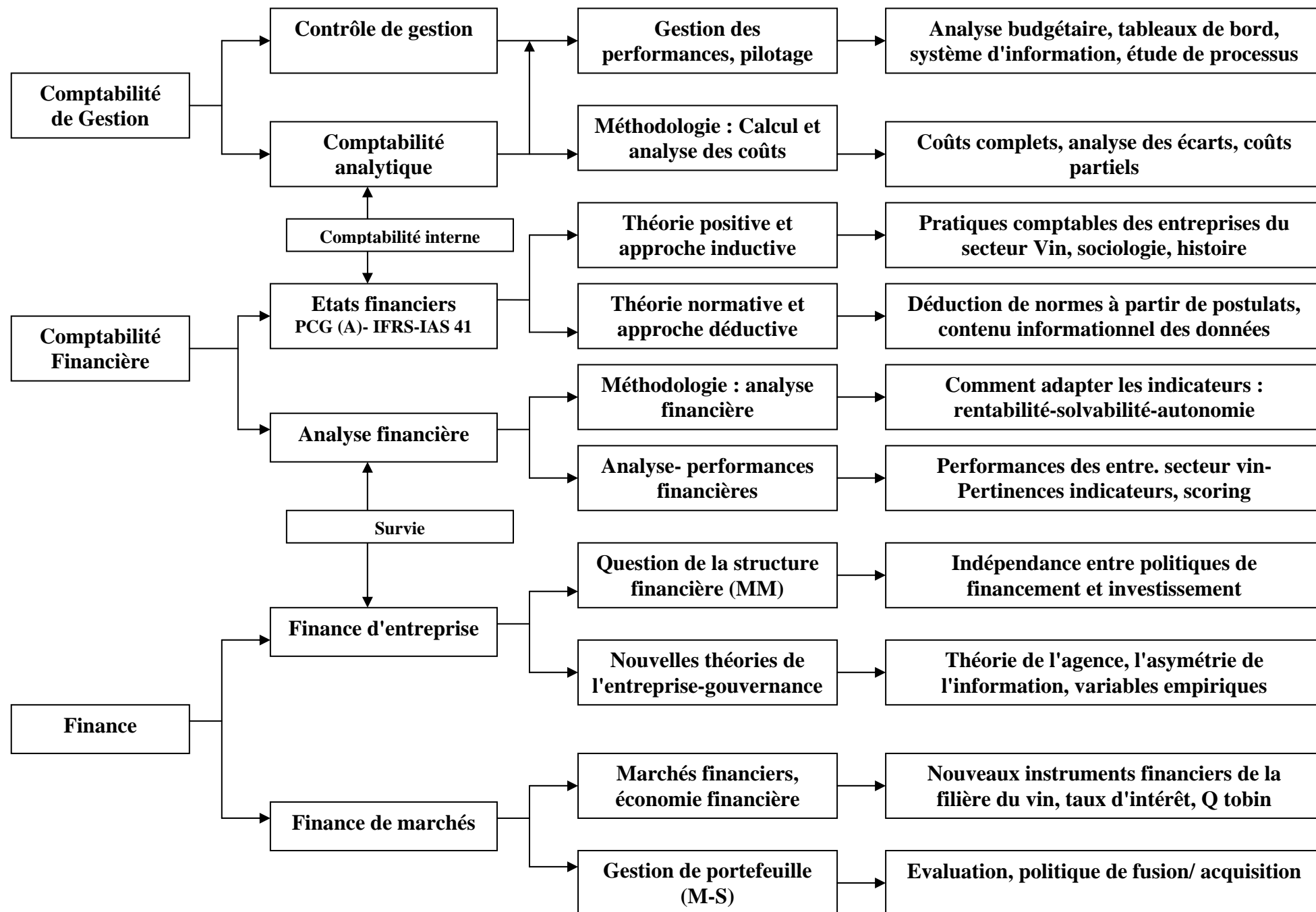
### **1.2. Les paradigmes en comptabilité**

La réflexion dans cette discipline est étroitement liée aux évolutions récentes qui ont marqué l'environnement comptable et financier ces dernières années. Les nouvelles

normes comptables internationales IFRS sont devenues aujourd'hui les principales références par rapport auxquelles on établit les comptes des sociétés. La capacité des entreprises françaises à appliquer et à respecter ces normes déterminera en grande partie leur efficacité et leur réussite sur le plan international. Si toutefois on place dans un environnement mondial comme c'est le cas pour la quasi-totalité du secteur, ceci pose la question de savoir *comment faut-il comptabiliser les opérations effectuées par les entreprises de la filière ?* La comptabilité de ces entités est prise en compte dans la norme IFRS sur l'agriculture (IAS 41) qui pose des problèmes d'adaptation à la spécificité de la filière du vin notamment en ce qui concerne la définition et l'évaluation des éléments d'actifs, de passifs, de charges et de produits.

Si on considère que l'objectif des états financiers "est de fournir une information utile aux apporteurs présents et potentiels de fonds (actionnaires, investisseurs) pour la prise de décision économique", les comptables, aussi bien que les financiers, doivent converger vers l'adoption de pratiques comparables tant pour la comptabilisation des opérations que pour l'analyse financière des comptes annuels. Cet état de fait rend comparable dans le temps et l'espace la comptabilité et l'analyse financière des entreprises.

**Schéma 1 : Les pistes de recherche sur les sociétés de la filière vitivinicole dans les domaines comptables et financiers**



Plus précisément, si on s'intéresse à une problématique de contrôle et de comptabilité de gestion, la grande question est celle de la valorisation des actifs dans le secteur du vin. Parmi les questions possibles :

- le contrôle de gestion des entreprises du secteur du vin au travers de méthodes comme l'ABC ;
- les spécificités comptables et financières des entreprises du secteur du vin ; autrement dit en quoi la spécificité du secteur du vin pourrait-elle influencer les méthodologies d'analyse financière générales ?
- l'évaluation des stocks des entreprises du secteur du vin ;
- une méthodologie d'analyse financière des comptes d'une entreprise vitivinicole ;

En fin de compte, les travaux dans cette discipline ne pourront atteindre un seuil de significativité réel que s'ils conduisent à la vulgarisation de méthodologies d'analyse financière mais aussi de comptabilité de gestion plus ou moins harmonisées sur le plan pratique mais aussi pédagogique au niveau de tous les acteurs.

### **1.3. Les paradigmes en finance**

Si l'analyse et le diagnostic financiers utilisant des méthodes classiques ne sont pas pertinents pour les entreprises du secteur du vin, l'appréciation et l'étude des performances financières des entreprises de la filière du vin doivent être adaptées par la prise en compte d'outils financiers particuliers. En d'autres termes, ces outils permettront de mieux définir les trajectoires spécifiques de ces entreprises au cours de ces dernières années se caractérisant parfois par des crises financières chroniques. Ces analyses doivent donc se faire en fonction des périodes de croissance et des niveaux pertinents de cash flow pour le secteur. Ceci est l'occasion de s'interroger sur l'existence d'un lien entre la politique d'investissement des firmes de ce secteur et le niveau de cash flow. Plus largement, quels sont les facteurs explicatifs de la politique d'investissement des entreprises françaises et/ou étrangères dans le secteur du vin durant ces deux dernières décennies. La réponse à ces questions permet aux différents acteurs d'anticiper de manière prescriptive les moyens d'échapper à des crises financières propres. En conclusion cette dynamique d'investissement est-elle source de contrainte de liquidité ?

Si l'on se positionne, sur le plan des fonds propres en tant que garantie des créanciers, dans les entreprises du secteur du vin, on peut se poser la question de la structure financière. Il s'agit de mettre en exergue l'évolution du taux d'endettement en rapport avec les performances financières. Grosso modo, le niveau de taux d'endettement préjuge-t-il de la solidité financière de ces entreprises du secteur du vin notamment face au risque de défaillance? Les scores qui peuvent en découler sont-ils spécifiques ? Par ailleurs, il est également intéressant d'étudier la structure de propriété et de gouvernance (type familiale ou non) de ces sociétés eu égard des nouvelles théories de la firme. Il sera mis en évidence des caractéristiques fortes liées aux problèmes d'agence pouvant aider ainsi les investisseurs à mieux orienter leurs décisions d'investissement dans le secteur.

Partant de là, peut-on expliquer les vagues de fusions/acquisitions qui ont touché l'Europe et en particulier la France ? A ce stade, il est utile de mettre en évidence les principaux modes de financement des entreprises de ce secteur mais aussi la logique qui a prévalu dans les montages d'opération de haut de bilan depuis la fin des années 90s. En parlant d'opération de haut de bilan, l'innovation en matière de finance de marché peut-elle enrichir la gamme des instruments financiers à la disposition des opérateurs spécialisés dans le vin ? Pourquoi, le domaine du vin qui fait régulièrement l'objet de création de produits financiers spécifiques drainant certaines logiques a-t-il du mal à s'imposer ? Au total, une bonne connaissance du comportement financier des entreprises concernées, couplée à une maîtrise des indicateurs comptables et financiers, alimentera l'ingéniosité de financiers de marchés pour la création d'instruments financiers.

## **1.2. Les variables empiriques**

Les variables empiriques telles que la taille, le sous-secteur (codes 52.2J, 52.3J, 01.1G, 15.9G, J) et l'appartenance à un groupe peuvent-elles être à l'origine des performances financières ou au contraire de déficits chroniques ? Le développement de toutes ces différentes thématiques qui doivent bien entendu être testées eu égard des effets régionaux conduiront à améliorer la connaissance de la façon dont les entreprises du secteur vin se financent et/ou engagent des stratégies d'investissement. Ceci permettrait de décliner des parcours de développement et de compétitivité utiles au redéploiement et au redimensionnement de leurs stratégies et des décisions financières à moyen et long terme.



## **2. Revue de la littérature**

Dans cette partie nous cherchons à présenter les principaux résultats de recherche sur les pratiques des entreprises évoluant dans le secteur vitivinicole. En effet, force est de constater que dans certaines industries il est difficile d'utiliser les méthodes comptables traditionnelles. L'industrie vitivinicole en est un bon exemple et dans les développements qui suivent nous nous proposons d'illustrer cette idée.

Logiquement, il s'agit ensuite de voir quels peuvent être concrètement les problèmes rencontrés par les entreprises évoluant dans ce secteur mais aussi quelles sont les spécificités qui doivent être prises en compte afin de déterminer les actions garantissant une gestion saine et efficace. Dès lors, la question est de savoir si cette industrie a besoin de normes spécifiques et dans quelle mesure on peut se permettre d'appliquer une flexibilité dans l'application du plan comptable traditionnel. Plusieurs raisons peuvent être citées pour démontrer que le secteur vitivinicole est un secteur à part. On peut par exemple simplement rappeler le fait que différents types de vins peuvent impliquer des règles d'évaluation différentes pour se faire une bonne idée de l'état du patrimoine et de la situation financière d'un exploitant vitivinicole. On constate facilement que l'on ne peut regarder de la même façon les vins de basse qualité et les spiritueux qui doivent vieillir parfois des dizaines d'années avant d'être mis sur le marché. Les stocks gardés pendant des années peuvent rendre simplement inapplicables les règles d'évaluation traditionnelles. Nous nous proposons ainsi de synthétiser les apports de la littérature en deux points. Nous présenterons d'abord les travaux concernant le domaine de la comptabilité et ensuite les recherches faites dans le domaine de la finance.

### **2.1. Les travaux dans le domaine de la comptabilité**

En effet, plusieurs problèmes ont été identifiés par la littérature en ce qui concerne les pratiques comptables des sociétés vitivinicoles. Il y a les problèmes liés au temps (exemple : les biens stockés sur plusieurs années), les traitements fiscaux (exemple : la dépréciation des barriques, la valeur résiduelle des plantations), ou encore l'évaluation de la matière première utilisée.

### La prise en compte de la variable temps

On est amené à constater dans un premier temps que les méthodes comptables traditionnelles ne sont pas toujours adaptées aux entreprises du secteur vitivinicole. Rodriguez et Ocejó (2002) démontrent ainsi que l'application du principe des coûts historiques devrait être repensée. Les auteurs insistent également sur le fait que l'on devrait présenter des coûts historiques ajustés. Dans le même esprit, Juchau (1996) observe, dans le cadre d'une étude portant sur un échantillon d'entreprises australiennes, que les stocks de vins sont comptabilisés tantôt dans l'actif circulant, tantôt dans l'actif immobilisé. Dans le but d'évaluer leur production, les firmes traitent différemment les vins qui sont en train de vieillir de ceux qui sont mis en bouteille. Le problème prend toute son ampleur si l'on se réfère à la norme IAS 1 selon laquelle les biens stockés ne peuvent en aucun cas être comptabilisés dans l'actif immobilisé s'ils ont été produits dans le cadre du cycle de production normal.

Dans le même ordre d'idées, on peut noter que la prise en compte de l'inflation a des conséquences importantes en ce qui concerne les pratiques comptables et financières dans le secteur vitivinicole. On peut citer le problème d'évaluation concernant les vins de grande qualité qui vieillissent plusieurs années. Amat et al. (1998) montrent que l'inflation est en effet un problème comptable retentissant. Plusieurs auteurs affirment que ces produits devraient être comptabilisés comme des actifs immobilisés, ce qui s'oppose évidemment à la norme IAS 1.

### Les traitements fiscaux spécifiques

Dans le secteur vitivinicole, le coût des barriques a un poids conséquent dans le total des dépenses assumées par les producteurs. Il est bon de rappeler que dans des pays comme l'Espagne et le Portugal les barriques sont amorties sur 7 ans pour des raisons fiscales, alors qu'en réalité, leur durée de vie effective ne dépasse pas 2 ou 3 ans. Ce constat permet de poser un certain nombre d'interrogations relatives non seulement à l'évaluation de la perte de valeur subie par les barriques mais aussi par certains autres postes d'immobilisations.

Tout ceci nous amène à rappeler que dans beaucoup de cas la valeur résiduelle des plantations, après le calcul des dépréciations subies, est négative. Cela s'explique par le fait que la valeur que les firmes obtiennent de la vente du vieux vin est moins élevée que ce qu'elles paient pour la décontamination du sol et l'arrachage des vignes. A ce propos on peut

citer Juchau (1996) qui note que certaines entreprises australiennes revalorisent leurs vignobles tous les trois ans sur la base d'une valeur de marché.

On peut également montrer que les producteurs de vins de grande qualité sont pénalisés relativement aux producteurs de vin dont la qualité est relativement plus faible. Les sociétés fabriquant du vin vieillissant plusieurs années sont désavantagées du point de vue fiscal du fait du traitement comptable particulier de l'inflation et les coûts historiques. C'est notamment le point de vue d'Amat et al. (1998) qui soulignent les problèmes d'évaluation du raisin dont la qualité est très élevée. Les auteurs notent aussi qu'un régime de taxation s'appliquant bien pour la production de faible qualité peut être inadapté pour une production de qualité très élevée.

Amat et al. (1998) constatent aussi qu'il existe un certain nombre de problèmes liés à l'évaluation des stocks de vin lorsque ceux-ci sont apportés comme garantie aux banquiers lors du financement de l'entreprise. Aux Etats-Unis par exemple, les banques étaient disposées à accorder des crédits à hauteur de 50 à 60% de la valeur de marché des stocks détenus, ce qui peut être considéré comme un pourcentage relativement élevé et qui est en croissance les dernières années. En Nouvelle-Zélande par contre les producteurs de vin faisaient remarquer que les bailleurs de fonds ne reconnaissaient pas le fait que le principe des coûts historiques conduisait à donner des évaluations bien en dessous de la valeur de marché pour les stocks de vin dont la qualité est très élevée.

D'une façon générale, l'étude d'Amat et al. montre le besoin de repenser l'application du principe des coûts historiques lorsqu'on opère dans le secteur vitivinicole si l'on souhaite donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière des entreprises de cette industrie. C'est aussi naturellement le moyen de fournir une information fiable et utile aux investisseurs.

## **2.2. Les travaux dans le domaine de la finance**

La réflexion sur les résultats de la recherche en finance permet de compléter les travaux cités plus haut. Viviani et Chabin (2008) proposent ainsi une approche critique des mesures conventionnelles utilisées pour appréhender la performance en caves coopératives. Les auteurs soulignent qu'aujourd'hui il y a un manque croissant de pertinence et de cohérence des critères actuels et qu'il faudrait penser à la mise en œuvre de nouveaux indicateurs qui

interrogent les mécanismes de conception et d'animation des systèmes de mesure et de management des performances. Viviani et Chabin insistent que dans les caves coopératives, seule une conception rénovée est susceptible d'appréhender la problématique de la performance de ce type d'entreprises.

La nécessité de s'orienter vers le marché et de faire jouer un rôle central aux références externes est également soulignée. En effet, les auteurs notent que *"les entreprises vitivinicoles doivent relever le défi de la valeur et de la gouvernance mais que cette évolution ne pourra se faire que sous la condition qu'elles intègrent, dans le respect de leurs valeurs fondatrices, des outils de management susceptibles de concilier l'espace concurrentiel et l'espace coopératif"*. Dans un tel contexte, on peut noter que la pérennité de l'outil productif dépend étroitement de la capacité des adhérents à orienter leur production en fonction des attentes des marchés.

Etant donné tous ces éléments, il est aussi nécessaire de souligner un certain nombre de spécificités des entreprises vitivinicoles. On constate en effet que la réflexion stratégique sur le long terme est très présente, ce qui fait que les coopératives n'ont pas, à priori, à se préoccuper de la rentabilité immédiate des investissements qu'elles réalisent même si elles restent très sensibles au caractère social des ces investissements.

Dans le même état d'esprit, on peut noter le caractère conservateur des entreprises vitivinicoles qui restent très réservées sur la mise en œuvre des nouvelles pratiques de gestion et sur les investissements qu'elles impliquent, notamment lorsqu'il s'agit d'actifs immatériels malgré le fait que ces dernières années, plusieurs entreprises du secteur vitivinicole ont engagé des politiques de certification de type ISO 9000, ISO 14001 ou Agrofiance et s'intéressent désormais au développement durable.

Dans leur travail, Viviani et Chabin cherchent à appliquer la théorie financière moderne aux caves coopératives sachant que le contexte spécifique dans lequel cela est réalisé pourrait soulever des problèmes spécifiques et aboutir à des mesures de performances nouvelles. Les auteurs définissent ensuite la performance financière d'une cave comme sa capacité à rémunérer et à valoriser au mieux les apports des adhérents. Plus concrètement, cela signifie que pour un même niveau de qualité des apports et un même niveau de risque, la cave coopérative offre une rémunération supérieure à ce que les adhérents pourraient trouver sur le

marché, cet écart pouvant être appelé création de valeur pour l'adhérent. En réalité, selon Viviani et Chabin, deux mesures concrètes de cet écart pourraient être envisagées :

- d'abord, l'apport des adhérents peut être rémunéré à son coût d'opportunité, la création de valeur pour l'adhérent est alors mesurée par le résultat de la cave coopérative. Dans ce cas, il est possible d'utiliser, au moins en partie, l'analyse financière traditionnelle pour mesurer la performance financière de la cave;
- d'autre part, l'apport des adhérents est rémunéré au-dessus de leur coût d'opportunité et le résultat de la cave est égal à 0. Dans ce cas, le résultat ne peut plus servir de base aux mesures de performance, l'analyse financière traditionnelle de la performance ne s'appliquant plus.

En pratique, la mesure de la création de valeur peut résulter de la somme des deux mesures précédentes. La principale difficulté réside ici dans la mesure du coût d'opportunité des apports qui suppose ici un marché du raisin suffisamment liquide et diversifié.

Dans une prochaine étape de leur analyse, les auteurs mettent en avant le concept de gouvernance et soulignent le lien entre le choix de la mesure de performance financière et le contrôle des dirigeants par le marché des capitaux. La logique qui sous-tend la création de valeur pour l'adhérent est simple. Les dirigeants des caves doivent valoriser au mieux l'apport des adhérents sous peine de les voir quitter la cave.

Adoptant une approche similaire, Couderc et Remaud (2005) s'intéressent à la mesure de la performance des entreprises françaises de vins tranquilles et le lien avec la gouvernance. Les caractéristiques des entreprises du secteur du vin sont étudiées en détails et on montre que même si une majorité de ces entreprises est encore détenue par le propriétaire-dirigeant et sa famille, un bon nombre d'entre elles ont une géographie du capital plus diversifiée, d'où une des principales questions que se posent Couderc et Remaud est de savoir pourquoi et à quel moment, le propriétaire de l'entreprise se décide d'ouvrir son capital.

Dans l'étude menée, plus des trois quarts des entreprises de vin tranquille étudiées sont détenues par des familles, et 16% d'entre elles sont contrôlées par un propriétaire exclusif. Beaucoup de ces entreprises familiales ont toutefois ouvert leur capital à des associés ou actionnaires extérieurs, soit par volonté délibérée d'une croissance extrêmement coûteuse en capitaux nécessaires pour financer investissements et BFR, soit par contrainte (succession en particulier).

Globalement, il apparaît que les entreprises familiales produisent plus de richesse au sens large (taux de valeur ajoutée élevé) et offrent une rentabilité suffisante à leurs propriétaires. On doit souligner tout de même le cas particulier des entreprises dont le contrôle est familial mais dont la propriété est très dispersée : elles ont plus de difficultés à atteindre une bonne profitabilité mais réussissent malgré tout à offrir une excellente rentabilité des capitaux propres, notamment du fait de la faiblesse de ces derniers.

Les entreprises de vin tranquille managériales dont le contrôle est dispersé sont minoritaires dans la filière. Elles produisent moins de richesse (VA), leur profitabilité et leur rentabilité sont moindres que celles des entreprises familiales, et elles peinent à rémunérer correctement l'important capital mis à leur disposition, même si ce taux de rémunération est proche de celui qui est offert par le marché financier (environ 8%).

D'une façon générale, Couderc et Remaud obtiennent que la structure de propriété conditionne fortement les objectifs et les stratégies des entreprises de la filière. Les entreprises de vin tranquille sont plutôt très rentables pour leurs propriétaires en périodes fastes, mais relativement fragiles pour la plupart, lors des crises cycliques de la filière.

Dans la prochaine étape de leur travail, les deux auteurs distinguent trois types de caves coopératives et mettent en avant leurs principales caractéristiques. La première classe regroupe les entreprises "*traditionnelles*". Leurs résultats financiers sont moyens mais restent plutôt positifs. Dans cette classe on a les caves de vin tranquille en position de dilemme, caractérisant des entreprises de petite taille ayant pour principal objet de demeurer un outil de rémunération des apports. Dans le deuxième groupe, on trouve les entreprises "*patrimoniales*". Ce qui les distingue du premier groupe, c'est un taux de valeur ajoutée (environ 20%) et un rapport EBE/CA (environ 9%) supérieurs à la moyenne. Dégager un bénéfice et une CAF conséquente semble être une préoccupation majeure de ces coopératives. L'objectif principal est l'accumulation de profits dans le but de financer au maximum la croissance par autofinancement. Le troisième groupe réunit les caves "*entrepreneuriales*". La rentabilité, ainsi que la profitabilité des capitaux propres sont faibles. Le montant moyen des capitaux propres de ces coopératives est le plus important des trois groupes, à hauteur de 7 millions. Ces entreprises jouent la carte de la création de valeur sur des spécialités et des marques mais elles apparaissent plutôt comme fragiles, et certaines sont dépendantes des aléas sur les marchés mondiaux des vins.

Les auteurs soulignent entre autres les difficultés qui apparaissent pour mesurer la création de valeur des PME vitivinicoles du fait qu'aucune (ou presque) n'est cotée sur un marché financier. En effet, l'application du modèle d'évaluation des actifs financiers, ou d'autres modèles d'évaluation d'une valeur de marché utilisées pour les grandes entreprises, pose problème. La principale difficulté réside dans l'évaluation du risque systémique pour le calcul du coût du capital et du taux d'actualisation des cash flows attendus.

## **Conclusion**

Au terme de cette étude sur la filière du vin, il y a lieu de constater que peu de développements ont été faits en France et à l'étranger dans la recherche théorique et empirique l'une liée tout particulièrement aux outils de gestion comptable et financière et l'autre aux études de comportement comptable et financier des entreprises de ce secteur qui présentent des caractéristiques propres. Quelles raisons de cette pénurie de recherche ?

La raison est que les zones de production de vin ne sont pas nombreuses et concentrées dans quelques grandes villes du monde. En outre, les entités de ce secteur ont pendant longtemps développé le secret de leurs méthodes de comptabilité et de leurs gestions financières. La mondialisation avec son cortège de crise financière les oblige maintenant à être de plus en plus transparentes et à se doter d'outils plus élaborés.

Les initiatives dans le domaine de la recherche en finance et en comptabilité deviennent donc possibles même si dans certains sous-secteurs comme le 01.1G viticulture ou les entreprises de type familial, le problème d'accès aux données reste intact. Outre les entreprises du secteur, les clients potentiels dans l'attente d'outils pratiques et élaborés en comptabilité et en finance sont nombreux (actionnaires, investisseurs, associations de producteurs et de négociants, salariés, etc.).

Les acteurs permettant contribuer à une plus grande harmonisation empirique sont les experts comptables et les chefs comptables d'entreprises, pour bien élaborer des comptes annuels ; les analystes financiers, pour donner des appréciations plus précises de la situation financière de ces entreprises ; les actionnaires pour connaître la performance financière réelle de leur entreprise ; les associations de producteurs ou de négociants pour connaître l'état de santé de leur secteur ; les investisseurs, pour fixer leurs décisions d'investissement ; les enseignants,

pour former de futurs professionnels et bâtir des cours spécifiques ; les financiers, pour définir et orienter leurs politiques financières à moyen et long terme ; l'INSEE et la Banque de France, pour évaluer la capacité de création de richesse du secteur dans l'économie ; les chercheurs en finance et en comptabilité, pour faire avancer la science, etc. En tout état de cause, le démarrage d'un programme de recherche courageux nécessite un partenariat large entre toutes ces parties prenantes.

Alors qu'il y a quelques années, il n'existait pas de formations spécialisées dans la filière du vin relative aux domaines de management (marketing, finance, comptabilité, stratégie, etc.), leur multiplication allant même jusqu'aux 3<sup>ème</sup> cycles (masters d'université et mastères de la conférence des grandes écoles) dénote de ce nouveau besoin. En définitive, un travail de recherche en France se faisant parallèlement avec des comparaisons à l'échelon international doit aboutir à la conception d'enseignements académiques et à la capitalisation d'une expertise capable de guider les entreprises dans leur gestion.

## **Bibliographie**

**Aigrain, P., Bruguerie F., Seniuk A., Sevilla M. et Stroll J. (1997)**, "Evaluation de l'impact des mesures structurelles viticoles en France, CIEHAM/IAMM, Montpellier, Onivins, Paris

**Amat, O. et Blake, J. (1995)** : "Learning ABC in Spain... with no sour grapes", Management Accounting : Magazine for CMA, 73 (9)

**Amphoux, B, Cibanel, C., Lacombe P., Lifran R. (1973)**, "Coûts de production et concurrence, le cas de la viticulture méridionale" dans Economie Méridionale, 84

**Ball, T. and Folwell, R. J. (2003)**, "Wine Grape Establishment and Annual Production Costs for Washington Wine Grapes." EB 1955, Wash. State U. Ext. Serv., Pullman,.

**Blake, J., Amat, O. et Dowds, J. (1998)** : "The drive for quality : the impact on accounting in the wine industry", Journal of Wine Research, 9 (2)

**Carles et Roland (1999)**, "Audit et gestion de l'entreprise agricole", Editions France Agricole



**Chiron, M., Dupuis, G., Fourquet, P., Gramet, J.-P., Merlet, J.-F. et Roussilhe, M. (2004), "Coopératives agricoles : guide pratique de l'information financière", Expert Comptable Media, Paris**

**Couderc, J.-P., Laherrère F. et Remaud, H. (2003), "Analyse financière des caves coopératives de la filière vitivinicole en France (1999-2001) (vins tranquilles), recherche-action Crego Université Montpellier II, UMR MOISA, Agro Montpellier et Crédit Agricole, pour le compte de l'Onivins, Paris**

**Couderc, J.-P., Djian, M. et Gaudin S. (2001), "Dénombrement et analyse financière des entreprises de la filière vitivinicole en France, rapport de recherche-action, UMR MOISA**

**Couderc, J.-P., et Remaud, H. (2002), "Evolution et analyse financière des entreprises de la filière vitivinicole en France (1992-2001), rapport de recherche-action, UMR MOISA**

**Couderc, J.-P., Laherrère F. et Remaud, H. (2004), "Typologie des entreprises de l'aval. Analyse et typologie financière des entreprises de l'aval de la filière vitivinicole française, étude réalisée pour le compte de l'Onivins**

**Cummings, L. (2000) : "Accounting for crops", Australian CPA 70 (8)**

**Juchau, R. (1996) : "Australian wine companies : asset reporting practices", Australian Accountant, February**

**Laporte, C. (2000), "Systèmes d'information sur la qualité et le profit : le cas des vins d'appellation d'origine contrôlée de Bourgogne", thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon**

**Pisoni and White (2002). "Writing a Business Plan: An Example for a Small Premium Winery". Dept. of Ag & Applied Economics & Management, College of Agriculture and Life Sciences, Cornell University, Ithaca, NY, EB 2002-07.**

**Ravlic, T. (2000) : "Standards setters spark sector debate", Chartered Accountants Journal 79**

**Rodriguez Rodriguez, P. et Saez Ocejo, J. (2002)** : "Aspectos del plan general contable de las empresas del sector vitivinicola" (Issues of the general accounting plan to the wine sector), Technica Contable, March

**Rodrigues, L. et Viana, R.C. (2006)** : "A special accounting treatment for regulated industries? The case of the port wine industry", Journal of Wine Research 17 (1)

### **TRAVAUX D'EXPERTS COMPTABLES :**

**Baucher, B.(2003)**, "Le rôle du professionnel comptable dans le contrôle et l'évaluation des stocks de vin vinifiés sur un an au plus : proposition d'outils"

**Capitaine, O. (2005)**, "L'impôt sur les sociétés et la société holding, des outils au service des viticulteurs champenois"

**Cayroche, J. (1998)**, "Les vins de Sauternes, stocks à rotation lente - Présentation d'une méthode de valorisation - Incidences comptables et fiscales"

**David Mias, L. (2004)**, "Apport de l'expert-comptable à la prévention des risques et des litiges dans les sociétés coopératives agricoles : application aux coopératives vinicoles champenoises"

**Darrigade, J. (1994)**, "Sous activité et surproduction viticoles : adaptation des notions d'imputation rationnelle des charges fixes et de produits dérivés aux particularités des grands vins de Bordeaux"

**Douillard, J.-P. (1992)**, "Contrôle des stocks de vins de Champagne : aspects économiques, comptables et fiscaux"

**Gaborit I. (1999)**, "Particularités de l'activité de négoce de vins - audit externe et organisation interne"

**Giorgi, L. (2002)**, "Le contrôle des stocks dans les caves des coopératives vinicoles : application aux coopératives du sud de la France"

**Guillou, C. (2003)**, "Stocks de champagne : proposition d'une méthode d'évaluation et de suivi de gestion"

**Lassus, Ph. (1988)**, "Etude d'un cas particulier de vente à livrer : le négoce en primeur des vins de bordeaux, essai d'une définition de la démarche de l'expert comptable"

**Le Henanff, D.(1990)**, "Démarche prévisionnelle appliquée aux particularités d'une entreprise viticole de la région délimitée du Cognac (La)"

**Loustaunau, Y. (2003)**, "L'application des normes IAS/IFRS dans le secteur vitivinicole"

**Lucchini, E. (2002)**, "Transmission à titre gratuit de l'exploitation viticole : rôle de l'expert-comptable dans sa mission d'assistance"

**Marmayou, J. (1986)**, "Nature juridique du contrat liant le coopérateur à la coopérative : tentative de solution appliquée aux coopératives viticoles"

**Marquis, G. (2001)**, "Valorisation des stocks vinicoles de la Vallée du Rhône méridionale"

**Ohana, L. (1991)**, "Commissariat aux comptes dans les coopératives agricoles viticoles (Le): la révision des points spécifiques dans les caves coopératives du midi méditerranéen"

**Ouvrard, St. (1997)**, "Gestion du risque clients dans le négoce international en vins (La) : mise en place d'outils de gestion et de procédures"

**Pietrement A. (2002)**, "Contribution de l'expert comptable à la gestion d'une coopérative : application à la coopérative agricole viticole champenoise"

**Privat De Fortunie, M. (1992)**, "Proposition d'un système d'analyse d'exploitation et de gestion prévisionnelle pour de grands châteaux du vignoble bordelais"

**Renard, E. (2001)**, "Les ventes de vins en primeur : guide de révision et de contrôle des comptes annuels"

**Reny, P. (1992),** "Gestion de l'exploitation viticole et vinicole de champagne : recherche d'une méthode de détermination des coûts, utilisations concrètes des résultats obtenus"

**Reveille, D. (1991),** "Evaluation de la créance du coopérateur producteur de côtes du Rhône sur sa coopérative (L') : rôle de l'expert comptable"

**Roux, T. (1999),** "L'opportunité pour l'adhérent d'une coopérative vinicole de créer sa cave particulière, étude d'un projet en Roussillon"

**Schenato, J.-M., (2005),** "L'expert-comptable dans son rôle de conseil à l'installation d'un jeune viticulteur en Languedoc Roussillon"

**Senaux, C.(1996),** "Proposition d'un modèle de formation de résultat pour des exploitations vitivinicoles de la région centre"

**Stoll, G. (1983),** "Essai d'évaluation des stocks de vin : spécificité des vins d'Alsace"

**Tiravy, P. (1990),** "Système de comptabilité analytique d'exploitation (Le) : essai d'élaboration dans une entreprise de négoce de vins en gros"

**Annexe :**

**Tableau 1 : Principaux producteurs de vin**

Pays	1 <sup>ère</sup> implantation du premier vignoble	Superficie du vignoble en ha	Consommation par habitant	Production en millions d'hectolitres
Italie	10 <sup>ème</sup> Siècle avant J.-C.	850.000,00	58,8 litres/an	49,500
France	550 avant J.-C.	900.000,00	64,3 litres/an	48,000
Espagne	6 <sup>ème</sup> avant J.-C.	1.200.000,00	36,0 litres/an	40,300
Etats-Unis	17 <sup>ème</sup> Siècle	389.000,00	8 litres/an	19,800
Australie	1788	150.000,00	20,61 litres/an	13,900
Argentine	1557	208.000,00	32,11 litres/an	13,500
Allemagne	1 <sup>er</sup> Siècle avant J.-C.	98.500,00	38,4 litres/an	8,100
Portugal	6 <sup>ème</sup> avant J.-C.	220.000,00	51,6 litres/an	7,600
Chili	1548	168.000,00	17 litres/an	6,700
Afrique du Sud	1656	121.000,00	9,11 litres/an	6,400

Source : Vitispère/AFP/Quid 2006.